



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la réunion du mardi 4 janvier 2011

### Ordre du jour

- I - **Tarifs municipaux 2011**
- II - **Création des deux postes d'éducateur sportif à temps non complet**
- III - **Informations diverses**

*Ouverture de séance à 19h00*

### **I - Tarifs municipaux 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 janvier 2011 sous la présidence de Henri Caudrelier, Maire.

Cette première séance de l'année était pour l'essentiel consacrée à des sujets « techniques » portant sur les finances et le personnel communal.

**La première délibération concerne les tarifs municipaux pour 2011** : il est voté une majoration de l'ordre de 2% pour l'ensemble des services et pour la location des biens patrimoniaux de la Commune.

Pour ce qui concerne la location de la salle municipale, le Conseil confirme la suppression de la location à la journée et l'adoption d'un tarif avec ou sans vaisselle, quelle que soit la durée d'utilisation.

### **II - Création de deux postes d'éducateur sportif à temps non complet**

**La seconde délibération est relative au personnel** : la Commune emploie deux éducateurs d'activités physiques et sportives dans le cadre de l'activité « baby gym » organisée depuis plusieurs années dans la Commune. Le recrutement portant sur une période de 9 mois, il convient de créer deux postes d'éducateur sportif à temps non complet, afin de permettre le recrutement des animateurs. Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

### **III - Informations diverses**

Par ailleurs, **le Conseil adopte deux conventions** ; l'une concerne la mise à disposition des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'instruction des actes d'urbanisme de la Commune, et la seconde le développement et la revitalisation du commerce et de l'artisanat,

avec un accord tripartite Etat, Communauté de Communes du Pays de Pévèle et Commune pour le financement d'une aire de stationnement qui vient d'être créée rue Nestor Longue Epée, au lieu dit « Place de la Gare », et pour la mise en place d'une borne « marché », dont la réalisation est pour l'instant reculée. L'engagement de l'Etat porte sur une participation de 12 178 euros.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que, suite à l'actualisation précédée par l'INSEE, il apparaît que la population municipale se monte à 2228 habitants ; la population comptée à part (essentiellement personnes en maison de retraite et jeunes résidant dans une autre commune pour les études) s'élevant à 28 personnes, **la population totale (et légale) de Bersée s'élève à 2256 habitants.**

**La séance est levée à 19h50**